

Notes pour une allocution

de

**l'honorable Jean Augustine
ministre d'État
(Multiculturalisme et Situation de la femme)**

**Université York :
Centre de recherches féministes
*Race, Racism and Empire: The Local and the Global***

**Toronto (Ontario)
Le 30 avril 2004**

La version prononcée fait foi.

Distingués invités,
Mesdames et messieurs,

Je suis heureuse d'être ici aujourd'hui à cette conférence intitulée : « *Race, Racism and the Empire : The Local and the Global* ».

Même si nous sommes au XXI^e siècle, nous sommes toujours confrontés au phénomène du racisme, un problème qui remonte à la nuit des temps. Les événements dont nous avons été témoins au cours des derniers mois nous rappellent tout le travail qu'il nous reste à faire dans ce domaine.

Comme vous le savez, le Canada – un des pays les plus multiculturels au monde – n'est pourtant pas à l'abri du racisme et d'autres formes de discrimination. Le rapport du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée met en lumière les progrès réalisés par le Canada dans ce domaine et les possibilités d'amélioration.

Le gouvernement du Canada s'est attaché depuis de nombreuses années à promouvoir le multiculturalisme et à lutter contre le racisme.

Nous travaillons actuellement à un plan de lutte contre le racisme qui vise à accroître nos efforts à cet égard. Il s'agit du premier plan de ce genre au Canada. Étant donné les événements qui se déroulent à l'heure actuelle, tant à l'échelle nationale que mondiale, l'occasion est idéale pour réfléchir aux principes que prône le multiculturalisme et à leur impact sur nos politiques et nos programmes.

Le multiculturalisme est un principe qui reconnaît que la diversité raciale est à la base même de notre identité nationale. Il reconnaît également que ce sont des circonstances historiques qui ont

donné lieu aux inégalités raciales d'ordre structurel et systémique limitant l'accès au pouvoir, aux ressources et aux chances de réussite des personnes qui en font l'objet.

Le multiculturalisme suppose que seul un pluralisme positif permet de tirer avantage de cette diversité. Cette diversité ne peut être une source d'enrichissement que dans la mesure où tous les Canadiens et Canadiennes participent à la vie de la société canadienne, quelles que soient leur culture, leur origine ethnique ou nationale, leur religion, leur race ou la couleur de leur peau.

Le multiculturalisme s'appuie sur un cadre législatif rigoureusement élaboré qui comprend la *Déclaration des droits*, la *Loi sur les langues officielles*, la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Ainsi, l'héritage ethnoracial des Canadiens et Canadiennes est interprété à la lumière d'un cadre juridique et constitutionnel fondé sur les droits individuels.

Le défi consiste maintenant à s'assurer que les droits sont véritablement exercés et que les libertés sont respectées.

En dépit de tous ces instruments juridiques visant à garantir le respect des droits de la personne, nous savons que le racisme est bel et bien présent au Canada et nous possédons de nouvelles données fort éloquentes à cet égard.

L'année dernière, Statistique Canada et le Programme du multiculturalisme ont établi un partenariat afin de mener l'enquête la plus étendue jamais réalisée auprès des minorités visibles du Canada.

L'Enquête sur la diversité ethnique a révélé que 36 p. 100 des minorités visibles (37 p. 100 des hommes et 35 p. 100 des femmes) avaient déclaré avoir fait l'objet de discrimination en raison de leurs caractéristiques ethnoculturelles.

Un tiers des Chinois (33 p. 100 tant pour les hommes que les femmes) et des Asiatiques du Sud (38 p. 100 des hommes et 27 p. 100 des femmes) ont déclaré avoir fait l'objet de discrimination. La moitié des Noirs (53 p. 100 des hommes et 47 p. 100 des femmes) du Canada ont déclaré avoir fait également l'objet de discrimination.

L'endroit où les gens ont déclaré avoir le plus souvent fait l'objet de discrimination est le lieu de travail.

Cette enquête a en outre révélé que 17 p. 100 des membres des minorités visibles ayant déclaré avoir fait l'objet de discrimination « parfois » ou « souvent » avaient indiqué avoir subi un tel traitement lorsqu'ils avaient eu affaire à la police ou aux tribunaux. Cette proportion n'était que de 8 p. 100 pour les répondants qui ne font pas partie des minorités visibles.

Manifestement, le racisme demeure un problème au sein de la société canadienne, un problème qui devient de plus en plus complexe au fur et à mesure que nous tenons compte de l'intersectionnalité des identités telles que l'appartenance ethnique et le sexe.

L'intersectionnalité renvoie aux conditions particulières qui existent lorsqu'une personne appartient à au moins deux groupes sociaux ainsi qu'aux produits de cette combinaison. Les identités ne sont jamais figées ni statiques, mais plutôt susceptibles de changer avec le temps. Dans certains cas, les femmes appartenant à plus d'un groupe peuvent en réalité se heurter à de

multiples formes de discrimination fondées sur la race, le sexe, la religion, la classe sociale, l'âge ou l'orientation sexuelle.

En revanche, les identités aux facettes multiples et en évolution constante que nous trouvons au Canada font de nous ce que nous sommes et elles contribuent au dynamisme de la population canadienne.

Les questions liées à l'identité et à la diversité occupent une place centrale dans la plupart des échanges publics au Canada.

En raison du caractère multiculturel de notre pays, notre avenir dépend de notre compréhension de cette diversité et des moyens que nous mettrons en oeuvre pour l'enrichir.

Les identités comportent de multiples facettes et entraînent avec elles des sentiments et des points de vue complexes et nuancés.

À Condition féminine Canada, nous comprenons de mieux en mieux comment la discrimination fondée sur la race, l'appartenance ethnique, la langue, la religion, l'orientation sexuelle, la présence d'un handicap, l'âge et les conditions socioéconomiques, la situation de réfugié, d'immigrant et d'autochtone vient complexifier les problèmes d'inégalité auxquels les femmes sont confrontées.

Nous reconnaissons que le racisme et la discrimination peuvent avoir des incidences différentes pour les hommes et les femmes. Nous nous rendons compte que la discrimination raciale ne peut être complètement éradiquée si l'on ne reconnaît pas explicitement les besoins particuliers et les expériences diverses que vivent les femmes et les hommes.

Je suis née à la Grenade : un paradis sur terre. J'y retourne régulièrement.
 J'y ai passé 22 ans de ma vie. Mon âme reste donc en grande partie grenadien.
 Par contre, j'ai vécu au Canada presque deux fois plus longtemps qu'à la Grenade et j'ai été amenée à jouer un rôle important dans la société canadienne.

Je suis également Torontoise, ce qui en soi influe sur la façon dont je perçois le monde – et comment les gens des autres parties du monde me perçoivent.
 De façon encore plus importante, je suis une femme noire.

Être Noire au Canada me confère une identité différente que d'être Noire à la Grenade.
 Grâce aux travaux réalisés dans le cadre du Programme du multiculturalisme et de Situation de la femme Canada, nous avons acquis une compréhension très fine et approfondie de la façon dont la discrimination fondée sur divers facteurs – et les interactions de ces facteurs – peuvent complexifier les problèmes d'inégalité auxquels les femmes sont confrontées.

Nous devons poursuivre et même accélérer les changements institutionnels et éliminer les obstacles systémiques, afin que les politiques publiques, les programmes et les lois prennent vraiment en compte la diversité canadienne.

J'aimerais également souligner l'importance des recherches sur la problématique homme-femme. Seules de rigoureuses recherches en matière de politiques peuvent aboutir à des politiques

pertinentes. La politique publique ne peut être efficace que lorsqu'elle tient compte des incidences sur la population dans son ensemble – et non sur seulement la moitié de celle-ci.

Il est très important de reconnaître que nous devons adopter des approches différentes pour les femmes et les hommes, parce qu'un traitement identique ne se traduit pas nécessairement par des résultats égaux. Or, aboutir à des résultats égaux est fondamental pour assurer l'égalité.

Au lieu d'isoler les femmes, comme on le fait dans le cadre d'approches stratégiques plus traditionnelles, nous avons mis au point une analyse tenant compte du sexe, situant les femmes les unes par rapport aux autres et également par rapport aux hommes dans la société, en tenant compte de toute leur diversité, tout au long des étapes de leur vie et des expériences qu'elles vivent.

L'information recueillie de cette manière nous permet d'élaborer des politiques, des programmes et des lois qui tiennent compte des aspects relatifs au sexe tout au long du processus. Cette analyse comparative entre les sexes constitue notre outil le plus précieux pour assurer l'égalité entre les sexes. Elle nous permet également de comprendre à quel point la diversité est complexe.

À titre d'exemple, l'analyse comparative entre les sexes nous permet de constater que le racisme et la discrimination peuvent avoir des répercussions diverses sur différents groupes de femmes et d'hommes. Nous ne pouvons pas faire échec au racisme si nous ne reconnaissons pas explicitement les besoins particuliers des femmes et des hommes de toutes les origines et les expériences qui leur sont propres.

Mais nous savons également qu'une analyse comparative entre les sexes non fondée sur l'appartenance raciale a pour effet de perpétuer les inégalités entre les femmes. Et trop souvent hélas, c'est le cas pour les femmes autochtones, les femmes de couleur, les lesbiennes et les jeunes femmes, entre autres.

Nous travaillons donc à mettre au point un plan de lutte contre le racisme que les ministères pourront utiliser pour élaborer les politiques et les programmes. De plus, nous nous apprêtons à renforcer le mécanisme d'établissement des rapports prévu dans la *Loi sur le multiculturalisme* afin de mieux suivre les progrès réalisés par l'ensemble du gouvernement.

Nos travaux visant à combler l'écart entre notre objectif – parvenir à une égalité réelle – et les résultats sur les plans social et économique entre les membres des communautés ethnoraciales et ethnoculturelles font intervenir des initiatives pratiques et concrètes sur tout un éventail de fronts.

À titre d'exemple, j'ai, au début de l'année dernière, organisé – en partenariat avec la GRC – un forum sur les services de police dans le but de renforcer les relations entre les corps policiers et les collectivités, de mettre au point des outils et de définir des pratiques exemplaires.

Ce forum a mené à la création du réseau de la police canadienne pour les Autochtones et la diversité. Celui-ci permettra aux agents chargés de l'application de la loi d'un bout à l'autre du Canada d'uniformiser leurs pratiques et de mieux servir les communautés autochtones, ethnoraciales et ethnoculturelles.

Nous avons également adopté un financement pluriannuel afin d'appuyer les organismes regroupés au sein de la Coalition nationale contre le racisme et d'autres groupes, et nous continuons de travailler avec la Fondation canadienne des relations raciales.

Nous finançons également des recherches sur les groupes raciaux et sur le racisme, par l'entremise du Conseil de recherches en sciences humaines.

Je n'ai malheureusement pas le temps d'évoquer les nombreux autres projets que nous menons, mais j'aimerais parler de la priorité qui me tient le plus à coeur – soit le plan d'action contre le racisme le plus global que n'ait jamais eu le Canada – et que le gouvernement est en train d'élaborer.

Ce plan plaide en faveur d'une approche horizontale et orientée vers l'avenir menée dans l'ensemble du gouvernement, de manière à renforcer le rôle de chef de file que joue le Canada en matière de lutte contre le racisme et de multiculturalisme, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Il s'agit, en fait, d'une invitation lancée à tous les secteurs de la société pour travailler ensemble à la réalisation d'une tâche commune : lutter contre le racisme et bâtir une société où les personnes, quelles que soient leur origine ethnoraciale ou ethnoculturelle, pourront contribuer au renforcement de nos assises sociales et économiques.

L'engagement du Canada à l'égard du multiculturalisme remonte à plus de trois décennies, mais notre vision est maintenant plus claire que jamais : bâtir une société dans laquelle tous les Canadiens et Canadiennes ont droit à un traitement égal et équitable conformément à nos valeurs.

Au fur et à mesure que nous avançons dans le XXI^e siècle, rares sont les enjeux qui, dans le monde d'aujourd'hui, sont plus importants pour notre avenir que ceux liés à la haine, au racisme et à l'inégalité entre les sexes.

Comment mettre au point des mécanismes visant à éliminer le racisme qui tiennent compte de l'analyse comparative entre les sexes? Quelles questions devons-nous nous poser lorsque nous élaborons, surveillons et évaluons des politiques et des programmes afin de veiller à ce qu'ils n'aient pas d'effets néfastes sur les individus et les groupes raciaux?

Il n'y a pas de réponses faciles à ces questions, et le gouvernement ne possède évidemment pas toutes les réponses. Cependant, je peux vous assurer qu'il travaille afin d'y arriver. Je vous invite aussi à aborder ces questions dans vos travaux de recherche.

Je vous félicite pour tous les travaux que vous avez réalisés afin de mieux comprendre les différentes particularités du racisme, parce qu'en tant que professionnels bien versés dans ces questions, vous pouvez apporter une contribution inestimable à l'édification de la société dans laquelle nous souhaitons vivre en tant que Canadiens et Canadiennes.

Merci de votre attention.